

PROJET SOUMIS A HABILITATION DE LA DRDJS

BREVET PROFESSIONNEL **Jeunesse Education Populaire et du Sport** **TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** **« ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCES PUBLICS NUMERIQUES »**

□ **Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS)** *Décret N° 2001-792 du 31-08-2001*

Le BP JEPS, délivré par le ministère des sports, est un **diplôme d'Etat** homologué au **niveau 4**. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative et sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Le diplôme est délivré au titre d'une spécialité (disciplinaire ou pluridisciplinaire) créée par un arrêté ministériel.

Les objectifs du Brevet Professionnel JEPS :

- un diplôme qui atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'un métier,
- un diplôme avec des spécialités, structuré en 10 unités capitalisables,
- un diplôme qui permet d'organiser l'individualisation du parcours de formation à partir d'un positionnement*.
- un diplôme qui facilite la validation des acquis de l'expérience (VAE) * professionnels et bénévoles.
- un diplôme qui remplacera, à terme, les diplômes de niveau 4 actuellement délivrés par le ministère des sports (BEES, BEATEP)

□ **Le BREVET PROFESSIONNEL J.E.P.S. spécialité Techniques de l'Information et de la Communication** *Arrêté du 5.08.2002*

Il remplace le BEATEP Multimédia.

Le CREPS Aquitaine propose une formation au BP JEPS TIC « **Animateur de lieux d'accès publics numériques** » qui débutera en septembre 2004.

Il s'agit d'une formation **en alternance** rythmée par des temps de formation au CREPS à raison d'une semaine par mois (hors vacances scolaires et sur une durée approximative de 18 mois) et des temps en activité professionnelle dans une structure sous tutorat pédagogique (minimum de 600 h en centre et 400 h en alternance dans un lieu d'accès public numérique).

(*) cf lexique en fin de plaquette

Visées de la formation / Référentiel Professionnel

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la **politique de réduction de la fracture numérique** qui vise à rendre **accessible** à toutes les populations les technologies de l'information et de la communication et favoriser leur **appropriation** par le **plus grand nombre**. Pour atteindre cet objectif, des espaces et lieux d'accès publics numériques ont été créés et répartis sur l'ensemble du territoire ; la qualité de leur fonctionnement et leur pérennisation exigent la présence et l'emploi **d'animateurs formés et qualifiés**.

1 - Description du métier

- ❑ L'animateur réalise des **actions** et des **projets d'animation, d'initiation, d'accompagnement et/ou de médiation**. Pour cela, il utilise les outils informatiques et le multimédia.
- ❑ Il garantit au public des conditions optimales de maîtrise de l'environnement tout en **assumant la qualité pédagogique** des prestations dans le respect du matériel et de la sécurité psychologique des pratiquants.

L'animateur met en œuvre les objectifs de sa structure. Il a une **mission éducative et technique**. Il participe à une démarche d'éducation populaire ; il propose l'élaboration de réponses aux besoins, attentes, demandes :

- ➔ d'initiation à une ou plusieurs activités TIC ;
- ➔ d'éveil, de sensibilisation aux TIC
- ➔ de communication en utilisant l'outil internet
- ➔ de production multimédia en favorisant la création collective
- ➔ de pratiques artistiques et culturelles ;
- ➔ de service à la population ;
- ➔ d'amélioration des relations sociales par une dynamique de groupe
- ➔ de médiation sociale par l'animation
- ➔ d'expression et de citoyenneté des différents publics .

Rôle de l'animateur :

- Il conduit un projet d'animation dans un espace (fixe ou itinérant) équipé de matériels informatiques en faveur de différents publics sur un territoire ;
- Il assure la sécurité des personnes qui pratiquent les activités dont il est responsable.
- Il participe au fonctionnement et à la gestion de la structure qui l'emploie ;
- Il veille sur l'évolution des usages et des technologies.

Autonomie et responsabilité

Quant à sa pratique d'animation ou d'initiation, l'animateur exerce son activité sous l'autorité hiérarchique de la structure qui l'emploie.

En cohérence avec le projet de sa structure, il prépare, organise, réalise et rend compte de son action. Le plus souvent, il est intégré à une équipe. Sa responsabilité s'étend au matériel et aux locaux qu'il utilise, à la qualité des relations qu'il développe avec le public dont il a la charge.

2- Employeurs/ champs d'intervention

Ces animateurs travaillent actuellement dans des **lieux/espaces d'accès publics aux TIC** tels que les Espace Culture Multimédia, les Points Cyb, les Cyberbase les Espaces Numériques marchands ou non marchands , les plateformes de services publics, les cyber bus itinérants, les centres régionaux d'information jeunesse, les bureaux ou points d'information jeunesse,.....

D'autres types d'employeurs sont susceptibles d'apparaître, notamment dans le cadre de la politique publique de réduction de la fracture numérique.

L'offre d'animation concerne des publics identifiés par :

- Les différentes tranches d'âges (enfants, jeunes, adultes, seniors...)
- type de publics (rural, urbain, scolaires , handicapés...)

Contenu de la Formation

Le BP JEPS TIC se déroule en **10 Unités Capitalisables** qui correspondent à des capacités professionnelles.

Ces 10 U.C sont réparties comme suit :

- en compétences transversales pour 4 UC (quelque soit la spécialité du BP)
- en 5 UC de compétences repérées dans la spécialité T.I.C.
- en 1 UC de compétences adaptées à la situation professionnelle et à l'emploi soit : **« animateur de lieux d'accès publics numériques »** pour le CREPS Aquitaine/Talence
- En Unités de Compétences Complémentaires répondant à des besoins spécifiques au choix du candidat (comptabilité/Gestion, publics handicapés, Usages et pratiques culturelles...)

La sélection

Le candidat doit satisfaire aux **exigences préalables** définies dans l'arrêté du BPJEPS/TIC (familiarisation au traitement de texte et à la navigation sur internet) vérifiées lors des tests qui se dérouleront le **27 avril 2004**.

Les titulaires du volet 2 du PIM (passeport pour l'internet et le multimédia) sont exemptés du présent test pour ce qui concerne ces épreuves techniques.

L'organisme de formation, une fois habilité par la Direction Régionale Jeunesse et Sports organise **des épreuves de sélection du 5 au 7 mai 2004** pour les candidats qui possèdent les exigences préalables attestées. Le dossier de candidature sera déposé **avant le 12 avril 2004**.

Public Visé

Toute personne ayant une **expérience** dans **l'animation**, un **intérêt** sur le champ de la **fracture numérique**, déjà familiarisé à l'usage et l'utilisation d'un ordinateur et présentant un **projet professionnel cohérent** avec la spécialité.

Sont concernés les salariés et les demandeurs d'emploi devant trouver une structure d'accueil adaptée pour la formation en alternance.

Nombre de places limitées à 16 pour suivre la formation intégralement.

Durée et coût de formation

La durée de formation en centre serait de **630 h** (soit **18 semaines**) dont le coût horaire s'élève à **6 €**, la durée en entreprise (soumise à certification) de **400 h** minimum à **1€** de l'heure. Le coût de la formation s'élèverait à **4 180 € hors Unités complémentaires**.

Des infos plus précises concernant le début de la formation, son déroulement, la sélection et les inscriptions seront communiquées prochainement.

☞ se tenir informé en consultant le site du CREPS : <http://www.creps-aquitaine.com>
site sur lequel le dossier d'inscription est en téléchargement.

Contacts

Sylvie Cassou-Schotte, responsable pédagogique : ☎ 05 56 84 68 93
Pascal Choteau, formateur multimédia : ☎ 05 56 84 48 00 (poste 876)
Karine Joyeux-Bideau, secrétariat formation : ☎ 05 56 84 48 00 (poste 861)

? En savoir plus :

LE CREPS est un Etablissement Public. Situé au cœur du domaine universitaire (accès bus ou rocade par la sortie 16), il dispose d'infrastructures adaptées : salles de cours, espace multimédia, Centre de documentation, un foyer cafétaria, un restaurant self service (20€50 la demi-pension sur 5 j) un hébergement sous réserve de places disponibles (72 € la pension complète sur 5 j).

Le CREPS s'attache à développer un **partenariat concret** et **efficace** avec les acteurs professionnels et associatifs de son champ d'intervention. Pour cette formation, **MEDIAS-CITE et LA FEDERATION GIRONDINE DE LA LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT** contribuent activement à sa conception et sa réalisation. De même, ses services associés de formation (DRDJS et DDJS) collaborent à son élaboration.

Lexique utile :

Qu'est-ce que la VAE ?

Elle permet d'obtenir la validation de tout ou partie de l'examen ou de la formation concernée. Conditions pour bénéficier de la VAE : avoir une activité professionnelle ou bénévole en rapport avec l'objet de la demande d'au moins 3 ans (consécutivement ou non). Démarche à effectuer préalablement auprès de la DRDJS. Renseignement informations : DDJS et DRDJS.

La validation des acquis d'expérience (VAE) par le jury de la formation dispense le stagiaire d'effectuer une ou plusieurs UC (dispense de la formation et de l'épreuve certificative).

Qu'est-ce que le positionnement ?

L'organisme de formation organise, pour chaque candidat admis à la formation, un positionnement. Il consiste à situer le stagiaire par rapport au référentiel professionnel pour prendre en compte son projet professionnel et au référentiel de certification au regard de ses acquis expérentiels.

A l'issue de ce positionnement, des allègements de formations peuvent être proposés permettant d'accéder directement aux épreuves certificatives d'une ou plusieurs UC.

La finalité du positionnement est de proposer au candidat un parcours individualisé de formation.

Le Livret de formation :

Il est délivré par le directeur régional, préalablement à l'entrée en formation, sur la base d'un dossier d'inscription à produire pour l'entrée en formation et du résultat du positionnement.